

PROCÈS-VERBAL **DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 juin 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 05 juin à 18 heures,

Se sont réunis en Mairie les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques MARIE, Maire

PRÉSENTS : Mme Véronique BAFFET-LEFEBVRE, M. Georges BERANGER, M. Alexandre ZOUARI, Mme Elisabeth EUDE, Mme Dominique PANIN-MICHAUX, M. Raphaël MONNOT, Mme Chantal VERDIN, M. Philippe LARGUILLIER.

POUVOIRS : Mme Eléonore VILGRAIN donne pouvoir à Mme BAFFET-LEFEVRE Véronique, M. Alexandre DELAUNAY donne pouvoir à M. Georges BERANGER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Chantal VERDIN

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

1 - Validation du procès-verbal de la séance en date du 18 avril 2026.

Délibération 2026 – 36

Le Conseil Municipal,

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

ADOpte le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 18 avril 2026.

2 - Élection des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire

Délibération 2026 – 37

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 04 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. LARGUILLIER Philippe, Mme MICHAUX-PANIN Dominique, Mme EUDE Elisabeth, M. ZOUARI Alexandre.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué

Les candidatures enregistrées :

- M. MARIE Jacques
- Mme VERDIN Chantal

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. Jacques MARIE : 9 voix
- Mme Chantal VERDIN : 2 voix

M. MARIE Jacques ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Élection des suppléants

Les candidatures enregistrées :

M. BERANGER Georges
Mme BAFFET-LEFEBVRE Véronique
M. ZOUARI Alexandre
Mme VERDIN Chantl

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des 3 suppléants en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. BERANGER Georges : 9 voix
- Mme BAFFET-LEFEBVRE Véronique : 9 voix
- M. ZOUARI Alexandre : 8 voix
- Mme VERDIN Chantal : 2 voix

M. BERANGER Georges, Mme BAFFET-LEFEBVRE Véronique et M. ZOUARI Alexandre ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

3 - CRS du Poste de secours – Mise à disposition de l'appartement de la maison des loisirs.

Délibération 2026 – 38

Chaque année, la commune accueille des agents des Compagnies Républicaines de Sécurité (CRS) afin d'assurer la surveillance du poste de secours durant la période estivale, du 1^{er} juillet au 31 août. Dans ce cadre, il est prévu de mettre à leur disposition l'appartement situé au sein de la maison des loisirs pour leur hébergement.

Afin de couvrir les frais liés à cette mise à disposition, il est proposé de facturer cet hébergement à hauteur de 400 euros pour la durée des deux mois.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

AUTORISE la mise à disposition de l'appartement de la maison des loisirs aux CRS du 1^{er} juillet au 31 août de chaque année.

FIXE le montant de cette mise à disposition à 400 € pour les 2 mois.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition de l'appartement de la maison des loisirs entre la commune et les CRS.

Informations du Maire :

- Mise en place d'une Mutuelle Communale Groupée qui sera présentée lors d'une réunion publique le vendredi 26 juin à 17h30 à la Mairie de Bénerville-sur-mer

La séance est levée à 19 h 10

Le secrétaire de séance
Chantal VERDIN

Le Maire
Jacques MARIE